



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 22 mars 2019

Monsieur,

Par courrier, réceptionné le 20 février 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article R 423-59 du Code de l'Urbanisme pour la demande de permis de construire n°077 247 19 0 0004 déposée par « Les Biquettes de Romnel », représentée par Madame Christelle BLUTEL-BERTEAUX, pour la construction d'une chèvrerie sur la commune de LESCHEROLLES.

Le POS de la commune est devenu caduc le 27 mars 2017, la commune est donc depuis cette date soumise au règlement national d'urbanisme (RNU).

Le projet étant prévu en dehors des parties urbanisées de la commune, il est soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

La commission s'est réunie le jeudi 24 janvier 2019 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT, a présenté.

La commission a rendu **un avis FAVORABLE** au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire. Madame Christelle BLUTEL-BERTEAUX a reçu une autorisation d'exploiter en avril 2018, correspondant à son projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne



Igor KISSELEFF

Monsieur Yohann BONNET
Communauté de Communes des 2 Morin
Rue Robert Legraverend
77320 LA FERTE-GAUCHER